

## ANNEXE 1 – FICHE D'INFORMATION – PROTECTION DES DEPOTS

(1) Système responsable de la protection de votre dépôt

(2) Limite générale de la protection :

La protection des dépôts effectués auprès de Natixis Wealth Management Luxembourg est assurée par	Le Fonds de Garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) (1)
Plafond de la protection	100.000 euros par déposant et par établissement de crédit (2)
Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit	Tous vos dépôts auprès du même établissement de crédit sont agrégés et le total est plafonné à 100.000 euros (2)
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes	Le plafond de 100.000 euros s'applique à chaque déposant séparément (3)
Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit	sept jours ouvrables(4)
Monnaie du remboursement :	Euro
Correspondant :	Fonds de Garantie des Dépôts (FGDL) 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg Tel : +352 26.251-1, Fax : +352 26.251-2601 E-mail : <a href="mailto:info@fgdl.lu">info@fgdl.lu</a>
Pour en savoir plus :	<a href="http://www.fgdl.lu">www.fgdl.lu</a>

### Informations complémentaires

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un système de garantie des dépôts. Le remboursement est plafonné à 100.000 euros par établissement de crédit. Cela signifie que tous les dépôts auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90.000 euros et un compte courant dont le solde s'élève à 20.000 euros, son remboursement sera limité à 100.000 euros.

Dans les cas visés à l'article 171, paragraphe 2 de la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement, les dépôts sont garantis au-delà de 100.000 euros, auquel cas ils sont garantis jusqu'à un plafond de 2.500.000 euros. Pour en savoir plus : [www.fgdl.lu](http://www.fgdl.lu)

(3) Limite de protection des comptes joints

En cas de comptes joints, le plafond de 100.000 euros s'applique à chaque déposant. Cependant, les dépôts sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement de nature similaire, non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de 100.000 euros, regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un déposant unique.

#### (4) Remboursement

Le système de garantie des dépôts compétent est le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL), 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, + 352 26.251-1, [info@fgdl.lu](mailto:info@fgdl.lu). Il remboursera vos dépôts (jusqu'à 100.000 euros) dans un délai maximal de 7 (sept) jours ouvrables.

Si vous n'avez pas été remboursé(e) dans ces délais, veuillez prendre contact avec le système de garantie des dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité. Pour en savoir plus, contacter : [www.fgdl.lu](http://www.fgdl.lu)

#### **Autres informations importantes**

En général, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont couverts par le système de garantie des dépôts. Les exceptions applicables à certains dépôts sont indiquées sur le site internet du Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL). Votre établissement de crédit vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirmera également sur le relevé de compte.